

CAMPAGNE DE BOURSE DE COLLEGE
POUR L'ANNEE 2024/2025

Chers parents d'élèves,

Pour faire votre demande de bourse, vous aurez jusqu'au **17 octobre 2024 dernier délai**.

Trois possibilités s'offrent alors à vous :

1. L'ETUDE AUTOMATIQUE (NOUVEAUTE DE LA RENTREE 2024)

Lors de l'inscription en ligne dans l'établissement, il vous a été demandé si vous consentiez à la récupération de vos données fiscales afin que vous n'ayez pas à faire de demande de bourse.

Attention : Nous avons constaté des erreurs dans la prise en compte de certaines demandes d'étude automatique.

Si vous pensez remplir les conditions d'attribution d'une bourse (barème d'attribution ci-joint) et que vous avez consenti à l'étude automatique, n'hésitez pas à contacter Mme RAOULT (01-34-78-04-04 ou int.0781862a@ac-versailles.fr) pour que l'on vérifie la bonne prise en compte de votre demande.

A noter que le consentement à l'étude automatique vous dispensera de faire une demande de bourse tous les ans

2. LA DEMANDE EN LIGNE

Pour faire votre demande, vous devrez vous connecter sur le portail scolarité service :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offriront à vous :

- **Se connecter avec FranceConnect** : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou l'identité numérique, ou mobile connect et moi, ou msa.fr.
- **Se connecter avec vos codes EduConnect** (que vous avez reçu par mail et/ou papier)

Vous pourrez alors :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- Connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site du ministère (<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>).

(Vous y trouverez entre autres une vidéo qui simule une demande de bourse en ligne après connexion et les coordonnées de la plateforme d'assistance nationale)

A noter que les demandes en ligne devront être renouvelées tous les ans.

3. LA DEMANDE PAPIER

Pour faire votre demande, vous devrez récupérer à l'Intendance le formulaire à compléter (nous pouvons le fournir à votre enfant sur simple demande téléphonique ou par mail).

Le formulaire vous sera également envoyé sur NEO et disponible sur le site internet du collège.

A noter que les demandes papier devront être renouvelées tous les ans.

En cas de difficultés, je suis bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches si nécessaire.

Sandra RAOULT
Secrétaire Générale
int.0781862a@ac-versailles.fr

